### PROJET DE THESE

* **Discipline :** Droit (Droit des activités physiques et sportives, droit de la santé)
* **Laboratoire d'accueil :** Droit et Changement Social, UMR 6297
* **Site géographique :** Nantes
* **Directeur de thèse :** François Mandin
* **Co-encadrant :** Paul Veron, Maitre de conférences, Droit et Changement Social, Responsable Pédagogique du Master 2 Droit de la santé, Faculté de droit de Nantes.

**Sujet de thèse :** \*

Le sport santé : de la santé dans le sport à la santé par le sport. Etude juridique des enjeux de santé publique dans le domaine des activités et sportives.

**Résumé de la thèse**

« Ayez-une activité physique, faites du sport, c’est bon pour votre santé, c’est bon pour la santé !». La réalisation de cet objectif national et en Pays de la Loire s’inscrit dans un cadre juridique organisant l’accès à ces activités. L’étude de ce cadre juridique entend ainsi informer et éclairer les différents acteurs (mouvement sportif, maison sport santé, médecin, patients et pratiquants) des conditions d’accès et d’exercice des activités physiques adaptées et sportives.

**Objectif scientifique de la thèse :**

Les activités physiques et sportives entendues traditionnellement comme des pratiques réalisées dans des clubs à des fins de loisirs ou de compétition sont étroitement liées à la santé. Les dispositifs de santé publique centrés sur la personne du sportif (santé dans le sport : ordonnance de non contre-indication, lutte contre le dopage, protocole commotion cérébrale, etc.) se sont étendus, du fait de la dégradation de la santé de la population, au bien-être de la personne dans la sphère professionnelle (lutte contre les troubles musculo squelettiques) et privée (Sport santé adapté). Cette invitation de la santé dans et par le sport soulève d’importantes questions pratiques (délimitation des activités sportives et des activités adaptées ; conditions d’organisation et d’accès à ces activités) et substantielles (liberté de disposer de son corps face aux enjeux de santé publique, etc.).

Les politiques de santé publique dans et par le sport ont donné lieu à une transformation du cadre juridique, tant au sein du code du sport que de la santé publique. Ce cadre dessine de nouvelles frontières. Il convient de les appréhender pour in fine parvenir à une meilleure compréhension de ces politiques mais aussi des droits des pratiquants et des patients. Un double glissement semble à l’œuvre : celui d’une part d’une économie de la santé reposant sur la « réparation» à celui d’une économie du soin reposant, au moyen des activités sportives, sur la « prévention ». Celui d’autre part d’un modèle concevant la pratique sportive comme compétitive et à l’intérieur duquel la santé du sportif fait l’objet d’un suivi médical à des fins de contrôle (de sa santé, de la régularité de la compétition) à un modèle concevant la pratique sportive comme une thérapie non médicamenteuse.

La thèse ambitionne, à partir de la législation et d’une approche pluridisciplinaire (sociologie, économie , médecine), d’étudier le cadre juridique et à cette occasion d’interroger la portée des glissements observés

**Programme de travail :**

Année 1 – Recensement et traitement des données juridiques internationale (OMS, Union européenne), nationale (droit de la santé, droit du sport), et locale (déploiement du dispositif au sein de la Région Pays de la Loire).

Année 2 – Elaboration des idées directrices de la thèse (La définition des APAS et du sport, Les acteurs, rôle, compétence, la prescription des APAS, etc.) et présentation d’un plan de thèse ; enquête de terrain auprès des acteurs (maisons sports santé, médecins, mouvement sportif, clubs, etc.).

Année 3 – Rédaction et soutenance de la thèse.

**Programme d’encadrement et de suivi de la recherche**

Le suivi de la recherche donnera lieu à des réunions de travail trimestrielles. Ces réunions ont but de faire le point sur l’avancement de la recherche : bilan du travail effectué, résultat atteint, difficultés rencontrées, programme de travail, etc.

**Programme de structuration de la recherche et développement de réseau**

Au cours des trois années, le travail de recherche conduira :

1 – à mobiliser les structures et équipes de recherche de Nantes Université concernées par cette thématique afin d’établir des passerelles disciplinaires, notamment l’axe SHS « Faire société : identité(s) en question », Next santé du futur, Plateforme Santé (PEPS) du Laboratoire MIP (STAPS).

2 – à solliciter à l’échelle régionale et nationale les acteurs de la société civile concernés, notamment l’Agence Régionale de Santé, les Maisons Sport Santé, le mouvement sportif (club, fédération), etc.

3 – à participer à des colloques/congrès en vue de diffuser et valoriser le travail de recherche et ses résultats.